

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



**Procès-verbal de la réunion
du Conseil municipal
du vendredi 10 janvier 2025**

Présents: Jérémie Jacquart, Maurice Levet, Rémi Cholley, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marie-Pierre Amouroux Maryline Namyst, Christelle Monier

Pouvoirs :

Fabienne Beauger à Julien Guillaume, Karine Chambeaud à Marilyne Namyst

Absente : Karine Bourdé

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 20 h 10

Scénarios pour la reprise du bar-hôtel et présentation de la Coopérative auvergnate de l'alimentation de proximité (CAAP) :

Le maire a proposé à Vincent Blot de venir présenter au Conseil les activités de la CAAP qu'il dirige et qui pourraient être intéressantes pour faciliter la reprise du bar-hôtel de la Poste, désormais municipal. Cette coopérative soutient les repreneurs éventuels en location et, en cas de cession d'activité, retrouve un repreneur. Un porteur de projet, identifié par Villages Vivants, est même déjà en contact avec lui pour assurer une activité bar-restauration-cantine en louant les lieux soit à la commune, soit à un acquéreur potentiel.

De son côté, Villages Vivants a procédé à une analyse du bâtiment et conçu 5 scénarios de réaménagement de l'étage des chambres d'hôtel que le maire présente au Conseil. Il pourrait accueillir à la place, en tout ou partie, des appartements, des gîtes ou des bureaux partagés : soit pour assurer davantage de revenus, soit pour diversifier l'offre aux habitants. Villages Vivants estime le potentiel locatif de l'ensemble à 2 800 euros/mensuel soit 33 600 euros/annuel.

Villages Vivants estime à 73 000 euros HT les travaux indispensables pour la remise

aux normes et à 55 000 euros HT les travaux nécessaires pour la rénovation énergétique. Les travaux d'aménagements (chambres et/ou gites et/bureaux et/ou logements, clos et couvert, etc.) sont estimés à 256 000 euros HT : une grande partie de ces travaux n'est pas obligatoire et pourrait donc être étalée dans le temps. Village Vivants estime à 200 000 euros le potentiel de subventions mobilisables pour mener à bien un projet global de rénovation.

Le maire explique que Villages Vivants possède une foncière immobilière qui pourrait être intéressée elle-même par l'acquisition du bâtiment.

Le maire propose un vote informel aux conseillers pour exprimer leur préférence, à ce stade d'informations, entre une vente du bâtiment à un repreneur du bar-hôtel ou une location à un gérant après rénovation par la commune. 7 conseillers sont pour la vente, 2 s'abstiennent, aucun ne se prononce pour la location.

Projet d'installation d'une antenne 4 G :

Le maire a rendez-vous ce jeudi 16 janvier 2025 avec SFR qui vient analyser par drone les sites potentiels d'implantation et confirmer, ou non, leur pertinence. Cela permettra aussi de réaliser des simulations de l'impact dans le paysage. La décision finale devra être prise par le Conseil municipal avant le 31 janvier 2025.

Dès réception des résultats, le maire juge qu'il est important de consulter les habitants en visibilité directe de l'antenne pour recueillir leur avis sur leur capacité actuelle de liaison téléphonique et sur le projet d'antenne, afin d'éclairer au mieux le conseil municipal avant son vote. Comme il ne s'agit pas d'un vote officiel mais d'une simple consultation, il propose que les élus municipaux fassent du porte à porte pour recueillir un maximum de réponses.

Zone de Revitalisation Rurale :

Le maire informe le Conseil que le maintien de Montaigut-le-Blanc en ZRR n'est que temporaire, pour trois ans seulement. Il explique avoir pu aborder la ministre de la Ruralité, dans le cadre d'une rencontre nationale des Petites cités de caractère, pour l'interpeler sur l'absurdité des critères de sélection qui retiennent une ville comme Issoire mais pas des petites communes comme Grandeyrolles, Verrières ou Montaigut. Elle l'a invité à lui écrire pour lui détailler cet exemple.

Subvention pour le Tennis club montacutain :

Le club sollicite une subvention annuelle et présente ses comptes, équilibrés. Après avoir délibéré, et selon les règles de subventions aux associations votées, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer au club une subvention de 150 euros.

Ouvertures anticipées de crédits :

Le maire rappelle que le conseil municipal peut voter des dépenses pour 2025 en amont du vote du budget. Il propose ainsi une ouverture anticipée de crédits :

- le règlement de 28 148,04 euros pour l'annuité 2024 du bar-restaurant que l'EPF SMAF n'a adressé que fin décembre 2024
- le règlement de 3 612 euros à l'entreprise Bergoin pour des travaux d'enrobé sur le chemin de Coudoux (réalisés en décembre 2024)

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture anticipée de crédits nécessaires au règlement de ces deux projets.

Avenant à la convention API sur les demandes d'urbanisme :

API dispose d'un service d'instruction des demandes d'urbanismes dont bénéficie la commune par convention signée en 2018. API propose un avenant permettant :

- une facturation trimestrielle de ce service, jusqu'ici mensuelle
- la modification à la marge de certaines règles de gestion et de dépôt des demandes
- la possibilité pour le maire de déléguer sa signature au vice-président d'API à l'urbanisme pour les notifications de demandes. Auquel cas, API prendra à sa charge les frais d'affranchissement de ces notifications.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cet avenant à la convention API sur la gestion des demandes d'urbanisme et autorise le maire à prendre un arrêté municipal pour déléguer sa signature dans les conditions décrites.

Convention de déneigement avec le Département :

Le maire explique que le Département propose à la commune une convention de mutualisation du déneigement : en cas de chute de neige, si l'équipe du Département est la première à traverser Montaigut pour déneiger les routes départementales, elle en profite pour déneiger en même temps les rues empruntées pour traverser Montaigut et accéder auxdites routes. De même, si l'équipe municipale est la première à se déplacer pour déneiger, elle s'engage à traiter le tronçon de route départementale lui permettant d'accéder aux routes communales de Gourdon et Chazoux. Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de cette convention et autorise le maire à la signer au nom de la Commune.

Droit de surplomb de l'espace public :

Le maire expose la situation d'une propriété privée de Reignat composée de deux bâtisses reliées par une passerelle surplombant une impasse publique. Cette propriété est en cours de vente. Pour régulariser l'existence de cette passerelle dans le dossier notarial, il propose la signature d'une convention de droit précaire de surplomb de l'espace public. Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité le principe de cette convention de droit précaire et autorise le maire à la signer.

Indemisation défibrillateurs :

Le maire explique que les nouvelles conventions signées pour l'indemnisation des particuliers qui hébergent des défibrillateurs publics, afin de s'adapter à leur tarif d'électricité qui varie selon leur fournisseur, ne convient toujours pas au Trésor public et qu'il sera très compliqué de convenir d'un texte acceptable pour eux. Pour ne pas retarder davantage le règlement de ces indemnités, il propose de contourner le problème en soumettant au conseil, chaque année en janvier, une délibération par particulier mentionnant le montant exact de l'indemnité annuelle. Et pour l'année 2024, il propose au conseil municipal de régler au prorata de la période restante selon les tarifs fournis par chacun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité ce principe et les délibérations présentées pour chacun des habitants.

Questions diverses :

API propose un spectacle de théâtre, *Terminator 2 Unplugged* par Aurélien Arnaud, le vendredi 7 février 2025 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Montaigut. L'association des Parents d'Elèves tiendra une buvette au profit de l'école juste avant le spectacle.

Les chiffres de la Gendarmerie montre une baisse de 25 % du nombre annuel d'interventions sur la commune en 2024.

Quatre sociétés se sont portées candidates à la reprise de la délégation de gestion du camping municipal. La Commission d'Appel d'Offres fera son choix le 23 janvier 2025.

La Région ne subventionnera finalement pas à 30 %, comme elle l'avait pourtant annoncé précédemment, le plan-guide communal déjà en cours d'élaboration.

Le conseil autorise l'association de l'épicerie participative à déposer les enseignes « tabac », « presse » et « hôtel » du Bar de la Poste, à condition de les conserver.

La séance est levée à 0 h 30

Le secrétaire de séance, Philippe Mougel

